

Assistant(e) Maternel(le)

Employeur

Mairie d'ARNOUVILLE
Commune, ARNOUVILLE, Val d'Oise (95)

Service

Petite Enfance

Poste

Assistante Maternelle

Missions

Titulaire d'un agrément, l'assistant(e) maternel(le) doit travailler en partenariat au sein d'une équipe pluridisciplinaire et ce sous l'autorité hiérarchique de la Coordinatrice/Directrice de la Maison de la Petite Enfance (MPE).

Missions :

- Accueillir à son domicile des enfants âgés de 2 mois et demi à l'âge limite d'accueil autorisé par l'établissement scolaire (sauf dérogation à limite d'âge),
- Aménager un et/ou plusieurs espaces dédiés aux enfants,
- Assurer le bien-être et l'évolution des enfants.
- Assurer des relations professionnelles de qualités avec les parents,
- Assurer des accueils relais,
- Participer activement à la vie de la structure,
 - Travailler dans les différents services de la MPE, en cas d'absence d'enfants à son domicile,
- Respecter les chartes de qualité et de bienveillance de la M.P.E.

Qualités requises :

- Aptitude au travail en équipe, à l'écoute des consignes professionnelles,
- Sens de l'observation,
- Sens de l'organisation,
- Disponibilité, capacité d'adaptation, tolérance,
- Discrétion, patience, dynamisme,
- Être dans le respect et non le jugement des parents,
- Respect du secret professionnel et du droit de réserve,
- Savoir se remettre en question.

Compétences requises.

- Mettre en application ses connaissances personnelles et celles acquises lors des formations auprès du Conseil Départemental et de la crèche familiale (hygiène corporelle, diététique, application des protocoles médicaux, gestes d'urgence...),
- Garantir la sécurité des enfants, (prévention des accidents domestiques, ...)
- Connaître les différentes étapes du développement de l'enfant,
 - Répondre aux besoins physiques, psychologiques et affectifs de l'enfant (Alimentation - hygiène – sommeil – jeux - environnement...)
- Respecter le rythme de l'enfant, dans la continuité de ce que proposent les parents,

- Prévenir et dépister les problèmes médicaux et appliquer les protocoles qui s'imposent après validation de la direction,
- Transmettre aux parents des informations relatives au déroulement de la journée et des activités réalisées,
- Valoriser et soutenir la fonction parentale,
- Participer aux activités d'éveil proposées (via un planning mensuel), en matinée ou en après-midi en crèche familiale,
- Valoriser et soutenir les enfants dans leur découverte,
- Participer aux sorties extérieures proposées par la crèche familiale,
- Capacité à s'adapter aux besoins liés au bon fonctionnement de l'établissement,
- Capacité à se former et s'informer,
- Respecter le matériel fourni par la structure.

Amplitude horaire de l'accueil des enfants au domicile : 7h à 19h

Congés annuels :

6 semaines

1 semaine à Noël

3 semaines en août et 2 semaines à prendre le reste de l'année.

Participation aux réunions du soir, ainsi que les manifestations exceptionnelles organisées le samedi.

Poste à pourvoir le

01/05/2021

Type d'emploi

Emploi permanent – recrutement par voie contractuelle

Temps de travail

Temps complet

Envoyer CV et lettre de motivation

Monsieur le Maire

15-17 rue Robert Schuman

95400 ARNOUVILLE